





Renforcement du Réseau africain d'information sur l'environnement

Cadre visant à améliorer l'accès à l'information environnementale et à soutenir les processus de planification du développement en Afrique



Avertissement

Ce document de travail vise à orienter les activités du Réseau africain d'information sur l'environnement et fera l'objet de mises à jour régulières afin de communiquer les évolutions et les activités en cours du réseau.

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement les opinions ou politiques du PNUE, de GRID-Arendal ou des organisations ayant contribué à sa rédaction.

Toutes les précautions raisonnables ont été prises par le PNUE et GRID-Arendal pour assurer que le contenu du présent rapport soit exact et adéquatement référencé. Toutefois, le PNUE et GRID-Arenal ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables de l'exactitude ou de l'exhaustivité dudit contenu, ni des pertes ou préjudices qui pourraient résulter directement ou indirectement de son utilisation, notamment de sa traduction dans des langues autres que l'anglais.

Droits d'auteur et de reproduction

Ce rapport peut être reproduit intégralement ou partiellement à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que sa source soit mentionnée. L'UNEP et GRID-Arendal souhaitent recevoir un exemplaire de toutes les publications ayant utilisé ce document comme source.

Remerciements

Le rapport Renforcement du Réseau africain d'information sur l'environnement : cadre visant à améliorer l'accès à l'information environnementale et à soutenir les processus de planification du développement en Afrique a été compilé et analysé par Rannveig K. Formo, Frank Turyatunga, Thor-Jürgen Greve Løberg, Clever Mafuta et Hanne Jørstad.

Margaret Crump Cole et Janet Fernandez Skaalvik ont révisé et relu la version originale anglaise. Ce rapport a été traduit en français par Strategic Agenda. Il a été conçu et mis en page par Audrey Ringler et Strategic Agenda.

ISBN: 978-82-7701-116-5

 $\ \odot$ 2013 Programme des Nations Unies pour l'environnement et GRID-Arendal

Renforcement du Réseau africain d'information sur l'environnement

Cadre visant à améliorer l'accès à l'information environnementale et à soutenir les processus de planification du développement en Afrique

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	
RÉSUMÉ	2
CONTEXTE	3
RIE-AFRIQUE : SOUTENIR LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEME Une initiative de la conférence ministérielle africaine sur l'environnement (cmae)	
RÉFLEXIONS SUR LES PHASES INITIALES DE MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU AFRICAIN D'INFORMATION	
SUR L'ENVIRONNEMENT (RAIE)	
PRINCIPALES CONCLUSIONS	6
DÉFIS IDENTIFIÉS	6
RELEVER LES DÉFIS EXISTANTS	
BUT, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DU RIE-AFRIQUE	Ç
BUT	
OBJECTIFS	
ACTIVITÉS	
ANNEXE I : GOUVERNANCE ET STRUCTURE DU RIE-AFRIQUE	10
UN RIE-AFRIQUE RENFORCÉ	
STRUCTURE INSTITUTIONNELLE	
Secrétariat du RIE-Afrique	
Comité directeur du RIE-Afrique.	
Comité scientifique du RIE-Afrique	
Instances consultatives	
Centres thématiques africains (CTA).	
Qualités des CTA	
Rôles et responsabilités des CTA.	
Points de contact nationaux (PCN).	
Procédure de nomination des PCN	
Compétences	
Tâches et activités du PCN	
Tâches et activités liées au réseau national d'information sur l'environnement	
Tâches et activités liées à la structure de gestion du RIE-Afrique	
Réseaux nationaux d'information sur l'environnement (RIE)	14
CATÉGORIES DE PCN ET DE RIE EXISTANTS	15
ANNEXE II : MATÉRIEL D'INFORMATION DU RIE-AFRIQUE	17
SYNTHÈSES ENVIRONNEMENTALES NATIONALES (SEN)	
PROFILS ENVIRONNEMENTAUX DES PAYS (PEP)	
ENSEMBLE D'INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX DE BASE	
RAPPORTS BISANNUELS SUR LES QUESTIONS ÉMERGENTES AU NIVEAU RÉGIONAL	
ANNEXE III : OUTILS ET INFRASTRUCTURE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	10
SITE WEB DU RIE-AFRIQUE	
AFRICAREPORT!	
ANNEXE IV : LES ÉTAPES VERS UN CADRE OPÉRATIONNEL	20

Liste des acronymes

AEO Avenir de l'environnement en Afrique (Africa Environment Outlook)

AME Accord multilatéral sur l'environnement

CA/FMME Conseil d'administration / Forum ministériel mondial de l'environnement (du PNUE)

CC Centres de collaboration (sous-régionaux)

CMAE Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

CTA Centre thématique africain

GEO Avenir de l'environnement mondial (Global Environment Outlook)

PCN Point de contact national
PEP Profil environnemental du pays

PNUAD Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

PNUE/DEWA Programme des Nations Unies pour l'environnement, Division de l'alerte rapide et de l'évaluation

RAIE Réseau africain d'information sur l'environnement (ancien acronyme)

RIE Réseau d'information sur l'environnement

RIE-Afrique Réseau africain d'information sur l'environnement (nouvel acronyme)

RODA Base de données sur les obligations en matière d'établissement de rapports pour l'Afrique (Reporting

Obligations Database for Africa)

SEN Synthèse environnementale nationale

SERISA Système d'information sur l'établissement de rapports relatifs à l'état de l'environnement pour

l'Afrique (State of Environment Reporting Information System for Africa)

SIG Système d'information géographique

SOE État de l'environnement (State of the Environment)

Résumé

Le Réseau africain d'information sur l'environnement (RIE-Afrique) succède à l'ancien réseau (RAIE) lancé en 2003 par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et destiné, entre autres, à soutenir le processus AEO (Avenir de l'environnement en Afrique). Le changement d'acronyme de cette initiative vise à répondre à certains des problèmes auxquels l'ancien réseau a dû faire face. Le RIE-Afrique sera dirigé par la CMAE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), avec le soutien du GRID-Arendal.

Ce réseau a pour but d'aider les pays africains à suivre l'état de leur environnement; à fournir et améliorer des produits d'évaluation environnementale intégrée étayant les processus nationaux de planification du développement; à renforcer leurs capacités afin de répondre aux obligations d'établissement de rapports environnementaux, notamment les rapports sur l'État de l'environnement (SOE), ainsi qu'aux engagements des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) auxquels ils sont parties prenantes; à faciliter l'échange d'informations sur l'environnement au niveau national, en Afrique et dans le monde; à renforcer l'intégration des considérations environnementales dans la planification du développement national ainsi que dans les processus de prise de décisions, en améliorant l'accès aux données et à l'information; et à appuyer la préparation des rapports pertinents et des divers produits destinés aux États, à la CMAE ainsi qu'aux institutions et organismes régionaux.

Le RIE-Afrique met l'accent sur l'identification des forces et des faiblesses nationales en matière de gestion de l'information environnementale grâce à un ensemble complet d'indicateurs de performance. L'évaluation des performances facilitera le suivi des progrès accomplis par les pays en vue de la réalisation des objectifs fixés par les institutions engagées dans la gestion de l'information environnementale en Afrique. La performance des différents réseaux nationaux d'information sur l'environnement doit être conforme aux normes internationales.

Lancée au cours du premier trimestre 2013, la phase initiale de mise en œuvre du RIE-Afrique devrait couvrir une période de cinq années (de 2013 à 2017). Les deux premières années du projet comprendront les phases suivantes : la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance pour RIE-Afrique, le développement et l'actualisation régulière du site Web du RIE-Afrique, la formation de points de contact nationaux (PCN) de façon à ce que les activités soient cohérentes entre les régions, la publication de produits d'information nationaux et l'évaluation régulière de la performance des institutions de gestion de l'information environnementale afin d'assurer l'amélioration continue de leurs activités et la conformité avec les bonnes pratiques existantes.

Contexte

L'une des principales missions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) consiste à renforcer les liens entre science et politique sur les questions environnementales grâce à la synthèse et à la diffusion d'informations et de connaissances scientifiques fiables pour guider l'élaboration des politiques et la prise de décisions. Depuis sa création en 1972, le PNUE procède à un suivi régulier de l'environnement mondial en mettant en évidence les défis à relever au niveau mondial et en favorisant la signature de nombreux traités et conventions sur l'environnement à l'échelle mondiale et régionale. En plaçant l'économie verte au centre du discours sur le développement mondial durant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), le PNUE a démontré son efficacité à gérer les liens entre science et politique.

Concernant l'Afrique, le PNUE, en étroite collaboration avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et d'autres partenaires, a soutenu la région grâce à la création du Réseau africain d'information sur l'environnement (RAIE), la production d'une série de rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO) ainsi que de rapports réguliers sur l'État de l'environnement (SOE) dans divers pays. Cet appui a largement contribué à renforcer la participation éclairée de l'Afrique en matière d'environnement mondial, notamment dans les négociations internationales. Cependant, le véritable défi consiste à exploiter l'information environnementale disponible dans les processus nationaux de planification du développement et de prise de décisions. En Afrique, il existe un besoin urgent de renforcer l'intégration des évaluations environnementales aux processus nationaux de planification du développement, pour les raisons suivantes :

- Intégrer l'environnement aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement: ces dernières années, le PNUE a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'intégrer la durabilité environnementale à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) au niveau des pays. Cela s'est traduit par une demande croissante d'intégrer les évaluations environnementales au processus de planification du PNUAD.
- Assurer la qualité : les pays africains recherchent toujours plus d'informations environnementales synthétiques, fiables et actualisées, afin d'accompagner le processus de planification nationale. Cela nécessite une série d'indicateurs clés mesurant la qualité de l'information environnementale disponible pour chaque pays ainsi que pour la région dans son ensemble.
- Afrique et économie verte : comme indiqué dans un certain nombre de déclarations régionales faites par les pays africains, et notamment dans la Stratégie de l'Afrique pour le développement durable après Rio+20, les pays de la région reconnaissent les possibilités qu'offre la transition verte et demandent à la communauté internationale de fournir l'appui technique et financier nécessaire à sa réalisation en Afrique. En intégrant les aspects de l'économie verte dans le domaine de l'évaluation environnementale, les pays africains seront en mesure de prendre des décisions éclairées en matière de développement durable.
- Gestion axée sur les résultats: l'un des objectifs clés de la Stratégie à moyen terme du PNUE est d'intégrer la gestion axée sur les résultats aux projets et programmes de l'organisation. Cela permettra de veiller à la pertinence des évaluations environnementales par rapport aux processus nationaux de planification du développement et transformera les activités du PNUE en garantissant des résultats concrets et des impacts mesurables.

Ces évolutions stratégiques ont généré une demande en produits d'évaluation environnementale intégrée pouvant être utilisés pour orienter les décisions de planification et de politique. Ces nouveaux besoins ont jeté les bases d'un projet conjoint PNUE/GRID-Arendal visant à renforcer et améliorer la qualité des évaluations environnementales intégrées en Afrique. Le RIE-Afrique continuera d'être le vecteur et l'organe fédérateur de cette initiative, mais il devra être renforcé et réorienté afin de répondre à la fois aux défis d'une information environnementale en évolution rapide en Afrique et aux attentes d'un public toujours plus nombreux.

RIE-Afrique : soutenir les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Le Réseau africain d'information sur l'environnement (RAIE) a été créé en 2003 et chargé par la CMAE d'accompagner le processus AEO (Avenir de l'environnement en Afrique). Entre 2004 et 2006, le RAIE a été piloté par 13 pays africains. Dès le départ, le réseau s'est efforcé de promouvoir la méthodologie de « l'évaluation environnementale intégrée et la réalisation de rapports ». Le réseau était initialement composé de partenaires tels que les ministères nationaux de l'Environnement, différents organes de l'Union africaine et organismes des Nations Unies, les centres de collaboration (CC) au niveau sous-régional et les points de contact nationaux (PCN) dans chaque pays. Les activités du réseau, coordonnées au niveau régional, sous-régional et national, ont été soutenues par la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA) du PNUE.

Les récents efforts visant à développer le RAIE se sont heurtés à plusieurs difficultés, nombre d'activités du réseau ayant progressé plus lentement que prévu. Pour remédier à cela, le PNUE/DEWA et le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, en collaboration avec le GRID-Arendal, ont pris l'initiative de modifier la structure, les programmes et les activités du réseau et d'élaborer un plan afin de le renforcer. Pour ce faire, l'expérience de réseaux régionaux similaires a été mise à profit, notamment le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement de l'Agence européenne pour l'environnement

Une initiative de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE)

En 2000, lors de la 8^e session de la CMAE, les ministres ont décidé d'élaborer un rapport AEO afin de fournir une évaluation scientifique complète de l'état de l'environnement en Afrique, notamment une évaluation des politiques et programmes environnementaux nationaux. Le premier rapport AEO a été produit et diffusé lors de la 9^e session de la CMAE qui s'est tenue à Kampala (Ouganda) en 2002.

Le processus d'élaboration du rapport a révélé d'importantes lacunes dans l'information environnementale existante ainsi que dans la capacité régionale à gérer et à échanger des informations sur l'environnement. Le besoin manifeste d'une base solide d'informations environnementales s'est fait jour afin de mieux accompagner le processus AEO ainsi que l'élaboration de scénarios d'avenir et de choix stratégiques pour le développement durable. En conséquence, les ministres ont préconisé diverses initiatives pour combler ce manque d'informations dans la Déclaration de Kampala de la CMAE (2002). Cette déclaration a entériné une proposition visant à « mettre en place un réseau exhaustif d'informations environnementales afin de favoriser l'accès aux données et l'harmonisation de celles-ci dans la région Afrique et de servir de cadre au suivi des changements environnementaux sur la base d'indicateurs quantitatifs axés sur les besoins nationaux ». La proposition s'est traduite en 2003 par la création du Réseau africain d'information sur l'environnement

En 2009, lors de la 25° session du Conseil d'administration / Forum ministériel mondial sur l'environnement (CA/ FMME), les ministres ont également appelé le RAIE à « favoriser l'accès aux données et l'harmonisation de celles-ci dans la région Afrique et à servir de cadre au suivi des changements environnementaux sur la base d'indicateurs quantitatifs axés sur les besoins nationaux » avec l'objectif global de « permettre à tous les pays d'Afrique de participer à un réseau collaboratif et pleinement opérationnel pour l'échange d'informations transactionnelles en appui à la prise de décisions en matière de développement durable au niveau sous-national, national, sous-régional, régional et international ».

Par la suite, les décisions et déclarations de la CMAE et du CA/FMME ont continué de renforcer le rôle du RIE-Afrique comme outil permettant de suivre l'état de l'environnement en Afrique, comme mécanisme de renforcement des capacités au niveau national et comme outil de promotion de l'intégration de l'environnement dans les processus nationaux et régionaux de planification du développement.

Mission

Le RIE-Afrique contribue à deux des grandes missions du PNUE : « surveiller l'état de l'environnement mondial » et « procurer un leadership et encourager le partenariat en vue de préserver l'environnement en inspirant, en informant et en permettant aux pays et aux personnes d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures ».

Le PNUE/DEWA est en première ligne des activités d'information du PNUE et l'initiative RAIE soutient la mission du DEWA qui consiste à « fournir à la communauté mondiale un **accès amélioré** à l'information et aux données scientifiques sur l'environnement, et aider les gouvernements à optimiser leur capacité à utiliser au mieux l'information environnementale dans leurs processus de prise de décision et dans la définition de plans d'action orientés vers un développement durable à échelle humaine ». Le réseau soutient également la mission du centre GRID-Arendal consistant à « favoriser le développement durable par l'intermédiaire du PNUE et d'autres partenaires en mettant à disposition des informations qui renforcent les capacités de gestion environnementale et incitent les décideurs à agir ».

Le RIE-Afrique soutient également la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technique et le renforcement des capacités, qui souligne la nécessité de l'appropriation nationale, du renforcement des capacités spécifique à chaque pays, de la collecte de données, de la recherche et de l'analyse pour aider à la prise de décisions au sein des États.

Le partage de l'information environnementale a acquis une importance croissante pour le PNUE et la communauté internationale au cours des vingt dernières années. L'Action 21, issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992, comporte un chapitre intitulé *L'information pour la prise de décisions*. De plus, dans son 10e principe, la Déclaration de Rio souligne notamment que « *Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci (...)¹ ».*

La Convention d'Aarhus (1998) consacre le principe du partage de l'information environnementale. La mission du PNUE s'inscrit bien dans la continuité des principes d'Aarhus au niveau mondial et puisque l'un des domaines d'intervention du PNUE consiste à soutenir le continent africain, les efforts pour renforcer ces principes dans la région sont tout à fait fondés.

Un certain nombre de déclarations résultant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20, L'avenir que nous voulons), notamment les paragraphes 76 (e, f et g), 90, 99 et 276-279, confortent les objectifs du RIE-Afrique. En outre, « l'évaluation intégrée de l'environnement pour la planification du développement durable en Afrique », l'un des dix programmes phares de la CMAE, a pour objectif d'assurer la mise en œuvre effective des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et il est bien aidé par un solide réseau RIE-Afrique.

¹ Principe 10 de la Déclaration de Rio : « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré ». Adopté par 178 États lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, juin 1992.

Réflexions sur les phases initiales de mise en œuvre du Réseau africain d'information sur l'environnement (RAIE)

La phase pilote du RAIE a révélé un certain nombre de difficultés qui doivent être réglées si l'on souhaite que le réseau atteigne les buts et objectifs pour lesquels il a été créé. Une synthèse des résultats est présentée ci-dessous.

Principales conclusions

Disponibilité des données : bien que certaines données existent au niveau national, les méthodes de collecte peuvent différer. Il convient donc de favoriser des normes communes de collecte et d'analyse des données afin de permettre l'analyse comparative de l'état de l'environnement ainsi que des tendances et problèmes émergents.

Indicateurs environnementaux: il est absolument nécessaire d'élaborer un ensemble d'indicateurs environnementaux clés et de les intégrer aux systèmes statistiques nationaux. Cela permettra de favoriser la prise en compte des considérations environnementales dans les processus nationaux de planification du développement.

Mesure des progrès réalisés : il convient d'élaborer des outils de mesure de la performance de façon à identifier les forces et faiblesses des institutions impliquées dans la gestion de l'information environnementale. L'utilisation de ces outils faciliterait la conception de plans de renforcement des capacités adaptés aux besoins spécifiques des pays. Cela faciliterait également le suivi des objectifs des autorités nationales en charge de l'environnement de manière cohérente avec les pratiques internationales.

Partenaires et partenariats: les partenaires existants et potentiels doivent être identifiés sur la base de leurs intérêts respectifs, leurs atouts particuliers et leur capacité à soutenir le réseau. L'établissement de partenariats offre une approche stratégique qui permet une mise en œuvre plus efficace des programmes et activités du réseau, en particulier lorsqu'intervient le recours à des données et informations spécialisées, notamment des données de télédétection et la formulation de problèmes environnementaux émergents. Les partenariats sont plus efficaces lorsqu'ils sont fondés sur des relations de renforcement mutuel. Ils permettent également au réseau de toucher simultanément un public plus large.

Produits du réseau : il est nécessaire de définir clairement les produits auxquels doit contribuer chacun des membres ou partenaires du réseau. Ces produits peuvent être notamment des rapports sur l'état de l'environnement (SOE), des brochures ou recueils sur les indicateurs environnementaux et socioéconomiques nationaux, des profils environnementaux de pays (PEP) et des synthèses environnementales nationales (SEN). Enfin, la capacité des membres du réseau à réaliser un produit doit guider les décisions liées à l'identification de ces produits. Lorsque cette capacité n'existe pas, les membres du réseau doivent aborder l'élaboration des produits à travers le développement des capacités.

Renforcement des capacités: il est essentiel que le renforcement des capacités demeure une fonction centrale et visible du réseau. Les pays doivent être secondés dans la collecte de leurs propres données, dans l'élaboration de produits d'information pertinents et dans l'utilisation et la diffusion de ces produits.

Défis identifiés

Points de contact nationaux : l'absence d'une mission claire affectée aux centres de liaison ou aux correspondants du réseau s'est traduite par un manque d'appropriation du concept RAIE, conduisant à son tour à une mauvaise mise en œuvre qui a menacé, dans certains cas, la pérennité du réseau.

Organes régionaux et sous-régionaux : la mise en œuvre des activités du réseau a été sérieusement entravée par l'absence de mission claire des centres de collaboration (CC), creusant ainsi l'écart entre les pays participants et le réseau lui-même. Il est important d'impliquer les communautés économiques régionales car elles ont une mission politique claire et un rôle fédérateur.

Qualité de l'information environnementale: en Afrique, la qualité de l'information varie énormément selon les pays et les institutions. La qualité des données officielles n'est pas toujours contrôlée et il n'existe pas non plus de système visant à mesurer la qualité des données disponibles dans les différents secteurs ou pays.

Relever les défis existants

Depuis sa création, le Réseau africain d'information sur l'environnement (RAIE) a contribué à la mise en place de réseaux nationaux d'information sur l'environnement et à la promotion des échanges d'information au niveau local, national, sous-régional et régional. Le RAIE a appuyé la production du second rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO) en 2006, ainsi que de nombreux rapports nationaux sur l'état de l'environnement et d'autres produits d'information sur l'environnement. De plus, le réseau a joué un rôle prépondérant permettant à l'Afrique d'apporter son concours aux rapports mondiaux sur l'environnement, notamment au rapport sur « L'avenir de l'environnement mondial » (GEO). Surtout, il a aidé les pays à renforcer leurs capacités en vue de réaliser des évaluations environnementales intégrées et des rapports et, par là même, a favorisé l'intégration de la dimension environnementale à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques au niveau national.

Malgré les progrès réalisés, les difficultés rencontrées par le réseau ont abouti à un niveau d'activité plutôt médiocre. Tout d'abord, le manque de fonds pour financer les activités du réseau a limité sa capacité à répondre aux besoins de ses membres et à assurer l'exécution de ses principales fonctions. Des modifications dans les missions des institutions nationales et dans les rôles des points de contact nationaux, ainsi que la rotation importante du personnel dans les institutions clés travaillant avec le réseau, ont affaibli ses activités et le niveau de communication entre les pays membres. De plus, l'absence de contact direct avec les pays lors de la mise en œuvre des activités du réseau a compromis la capacité du réseau à évaluer les besoins nationaux ou à répondre efficacement à ces besoins lorsqu'ils ont été formulés. En outre, bien que l'infrastructure institutionnelle des réseaux d'information ait été créée et que les séries de données et les indicateurs soient plus ou moins normalisés, l'accès aux données et à l'information par l'intermédiaire de portails et de centres d'archivage dédiés a continué de poser problème. Enfin, le réseau RAIE a été créé initialement comme un projet avec des résultats limités dans le temps et des fonds restreints. Cela a abouti à l'atrophie dans laquelle le réseau se trouve aujourd'hui : sa pertinence pour les principales parties prenantes a été affaiblie et la région se trouve en difficulté pour réaliser son évaluation environnementale et remplir ses obligations en matière de communication, d'établissement de rapports et de sensibilisation.

Le mode de communication de l'information environnementale, par le biais de rapports et d'évaluations, en Afrique ainsi qu'au sein des pays eux-mêmes, est en constante évolution. En effet, il s'est produit un changement dans les grilles d'analyse utilisées à la fois pour mener les évaluations environnementales et pour diffuser les résultats, rendant ainsi certains éléments du réseau RAIE quelque peu dépassés et bons à revoir. Les rapports environnementaux ont évolué, passant de l'évaluation thématique à l'évaluation environnementale intégrée et à la réalisation de rapports. Les traditionnels rapports sur l'état de l'environnement (SOE) comportent désormais des scénarios servant d'analyses prospectives. Des synthèses à l'intention des décideurs sont maintenant utilisées pour communiquer les résultats des évaluations à un public ciblé.

La structure et les produits du réseau RAIE doivent donc être revus pour s'adapter à cette évolution, en tirant parti des nouvelles approches et en adoptant les plans d'action appropriés. Le réseau assurera la promotion et renforcera l'accès et l'utilisation des données et informations en ligne. Il adaptera également ses activités de renforcement des capacités en mettant l'accent non plus sur les rapports relatifs à l'état de l'environnement (SOE), exigeants en termes de ressources et de processus, mais sur des produits synthétiques et visuels, notamment les profils environnementaux des pays (PEP) et les synthèses environnementales nationales (SEN). Les rapports extensifs sur l'état de l'environnement ne seront réalisés que sur la base des besoins exprimés par les pays, des ressources disponibles, de la valeur ajoutée attendue et des considérations relatives aux capacités nationales. Cependant, le renforcement des capacités pour l'évaluation environnementale intégrée et la réalisation de rapports demeurera une fonction essentielle du réseau.

Au niveau national, une vaste restructuration des institutions environnementales a débuté, accompagnée d'une évolution marquée des réseaux d'information. Durant la phase initiale de mise en œuvre du RAIE, lorsqu'aucun réseau national n'existait, il était raisonnable de travailler via les centres de collaboration sous-régionaux. Cependant, nombre de pays africains ayant désormais mis en place des réseaux d'information environnementale (RIE), la nouvelle structure propose plusieurs modifications afin d'assurer un lien plus étroit entre le réseau et les parties prenantes au niveau national, en privilégiant la participation directe des pays membres et le renforcement du rôle des points de contact nationaux, plutôt que les centres de collaboration sous-régionaux.

Le réseau renforcé permettra aux pays d'adopter des méthodes modernes d'intégration, de manipulation et d'interprétation des données auxquelles ils ont accès, ce qui les aidera à améliorer les fondements scientifiques de leur travail pour fournir une base saine et solide à la planification du développement. Compte tenu de l'importance du partage des informations et données environnementales, le RIE-Afrique sera soutenu dans ses activités de suivi et d'évaluation par un processus d'évaluation des performances qui posera les bases d'un programme détaillé et séquencé de renforcement des capacités et de réforme. L'évaluation des performances environnementales doit permettre de définir les exigences minimales pour la conduite d'un réseau d'information environnementale et de favoriser la reproduction et l'expansion des activités du RIE-Afrique. Cela favorisera la transition entre l'ancien et le nouveau réseau tout en facilitant les liens avec des initiatives similaires telles que « Le PNUE en direct² » (incluant « SOE-Live » et « AEO-Live »), le réseau mondial des réseaux³, l'initiative de libre accès aux données de la Banque mondiale⁴ et le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement⁵.

Dans ce nouveau cadre, les réseaux nationaux et les institutions de coordination joueront un rôle beaucoup plus central afin de favoriser l'adhésion des pays, de renforcer les activités au niveau national et d'assurer la viabilité à long terme. Conçu comme un programme plutôt que comme un projet, le cadre proposé favorisera l'engagement et les perspectives à long terme, offrant un modèle permettant d'améliorer l'accès à l'information, de renforcer la capacité des points de contact nationaux à produire des informations environnementales pertinentes et d'intégrer ces informations aux processus nationaux de planification du développement. Ce cadre favorisera également le développement continu de méthodes attractives et stimulantes de communication des résultats obtenus à partir des interventions opérées à différents niveaux (national ou autre).

Ce document-cadre vise à décrire le réseau renforcé. Il comprend la proposition d'une nouvelle structure de gouvernance, de produits et contenus améliorés et d'outils informatiques pertinents. Pour refléter ce nouveau réseau renforcé et doté d'une nouvelle image, nous proposons de remplacer l'ancien acronyme « RAIE » par « RIE-Afrique ».

^{2 «}Le PNUE en direct » (UNEP-Live) vise à créer et partager des connaissances destinées aux évaluations futures en nouant des partenariats qui permettent aux pays de mieux collecter, gérer et analyser leurs connaissances, informations et données sur l'environnement grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. «Le PNUE en direct » s'inspire des initiatives entreprises aux niveaux mondial, régional et national en vue d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'accessibilité des données. « SOE-Live » est compatible et lié au « PNUE en direct », mais il est spécifique aux produits de niveau national. « AEO-Live renvoie » à une version en ligne de l'Avenir de l'environnement en Afrique.

³ Ce réseau mondial des réseaux vise à rassembler et mettre à la disposition d'un public mondial, dans son environnement local et régional, les vastes ressources de l'expertise environnementale sous la forme de données, d'informations et de connaissances, afin d'accompagner la prise de décisions et l'action en réponse aux défis environnementaux. L'objectif du réseau mondial des réseaux est de mettre à profit les capacités des réseaux existants et émergents, diversifiés et pourtant distincts, afin de mettre à la disposition des utilisateurs la richesse des données, informations et connaissances qui existent parmi ces réseaux et parmi les différents réseaux de praticiens liés à l'environnement.

⁴ L'initiative de libre accès aux données de la Banque mondiale donne accès, via Internet, à une grande quantité de données provenant des bases de données de la banque. Ces bases de données comprennent plus de 2 000 indicateurs relatifs à des pays du monde entier, beaucoup d'entre eux couvrant une période de 50 ans.

⁵ Le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement est un réseau de collaboration de l'<u>Agence européenne pour l'environnement</u> et de ses pays membres et coopérants. Il rassemble quelque 1 000 experts et plus de 350 institutions nationales. Ce réseau prend en charge la collecte et l'organisation des données ainsi que l'élaboration et la diffusion des informations concernant l'environnement en Europe.

But, objectifs et activités du RIE-Afrique

But

Aider les pays africains à surveiller l'état de leur environnement.

Objectifs

- 1. Renforcer le réseau de façon à ce qu'il atteigne son but, notamment en améliorant son organisation institutionnelle.
- 2. Renforcer et favoriser les processus d'évaluation environnementale thématique et intégrée.
- 3. Renforcer la capacité des pays africains à s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports environnementaux, notamment les rapports sur l'état de l'environnement, ainsi que des obligations énoncées dans les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) auxquels ils sont parties prenantes (par l'élaboration de méthodes, d'approches et d'outils appropriés).
- 4. Faciliter le partage et l'échange d'information environnementale au niveau national, au sein du continent africain et à travers le monde, tout en encourageant l'adoption de normes communes pour le partage des données et de l'information sur l'environnement.
- 5. Améliorer l'intégration des considérations environnementales à la planification nationale du développement ainsi qu'au processus de prise de décisions grâce à un meilleur accès à l'information.
- 6. Accompagner l'élaboration des rapports pertinents et autres produits destinés aux États, à la CMAE et aux institutions et organismes décisionnels en matière d'environnement.

Activités

- Élaborer et mettre en œuvre une méthodologie de mesure de la performance identifiant les points forts et les points faibles des réseaux d'information environnementale au moyen d'un ensemble complet d'indicateurs de performance.
- 2. Élaboreret vulgariser de nouveaux produits d'information en vironnementale, notamment le profilen vironnemental des pays (PEP), la synthèse environnementale nationale (SEN), une série d'indicateurs environnementaux clés et la Base de données sur les obligations en matière d'établissement de rapports pour l'Afrique (RODA).
- 3. Renforcer la capacité des institutions environnementales nationales en Afrique à conduire des évaluations environnementales intégrées, produire des rapports, élaborer de nouveaux produits d'information et des outils pertinents, notamment de science citoyenne, et les positionner pour soutenir la planification du développement national.
- 4. Améliorer la présentation visuelle des informations environnementales dans les rapports d'évaluation et autres produits en ayant davantage recours aux illustrations, cartes et graphiques.
- 5. Accompagner l'élaboration des rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO), notamment le « Rapport d'examen annuel » et le rapport bisannuel sur les « Questions environnementales émergentes⁶ » dans la région.
- 6. Promouvoir l'usage de plateformes en ligne telles que « AEO-Live » et « SOE-Live », afin de partager l'information environnementale de manière rapide et actualisée.
- 7. Nouer des partenariats (public, privé, centres techniques, etc.) au service des objectifs ci-dessus.

⁶ Aux fins de ce document, une question émergente se définit comme une question présentant un impact environnemental régional/mondial soit positif, soit négatif, considérée par la communauté scientifique comme étant très importante pour le bien-être de l'humanité, mais qui n'a pas encore fait l'objet d'une attention adéquate de la part de la communauté politique. Les qualificatifs « très importante » et « adéquate » sont laissés à l'appréciation des personnes identifiant les problèmes.

Annexe I: Gouvernance et structure du RIE-Afrique

Un RIE-Afrique renforcé

Le RIE-Afrique proposé sera réalisé dans le cadre d'une initiative conjointe entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le GRID-Arendal. Ces structures travailleront ensemble, aux termes de rôles et de responsabilités mutuellement convenus, à la mise en œuvre, à l'administration et à la formulation des politiques du réseau, y compris celles relatives à la mobilisation des ressources. Le GRID-Arendal apportera son expertise en conception graphique pour aider à la réalisation des graphiques illustratifs des données et soutiendra les activités de renforcement des capacités des pays, tandis que le PNUE, par l'entremise de sa Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA) et de son Bureau régional pour l'Afrique (ROA), fournira l'assistance requise au niveau institutionnel et participera à la gestion d'ensemble des activités du réseau. La CMAE offrira l'appui politique de haut niveau indispensable pour préserver la crédibilité et l'efficacité du réseau.

Structure institutionnelle

Le RIE-Afrique renforcé abandonnera le mode de gestion actuel basé sur six centres de collaboration (CC) et adoptera une structure de gouvernance plus large qui comprendra un Secrétariat, un Comité directeur et un Comité scientifique. Le Comité scientifique sera constitué du Secrétariat, de sept Centres thématiques africains (CTA)⁷ et d'un représentant de l'Académie africaine des sciences. Ce Comité tiendra un rôle consultatif auprès de la structure de gouvernance. Outre sa structure de gouvernance, le RIE-Afrique comptera plusieurs points de contact nationaux (PCN) issus de chacun des pays africains participants, qui représenteront des instituts technologiques nationaux de gestion de l'environnement. Le cas échéant, les PCN représenteront également les réseaux nationaux d'information sur l'environnement.

Secrétariat du RIE-Afrique

Le Secrétariat du RIE-Afrique sera responsable de la gestion courante du réseau. Dans ce cadre, il assurera une communication régulière avec les pays par l'intermédiaire des PCN officiellement nommés, des CTA et du Comité directeur. Il participera à la maintenance de la page Web du RIE-Afrique et de la base de données AfricaReport! De plus, le Secrétariat procèdera régulièrement à l'évaluation de la performance des pays concernant leurs obligations d'établissement de rapports, notamment, le cas échéant, les rapports nationaux sur l'état de l'environnement et ceux touchant aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME). L'évaluation s'appuiera sur l'examen des sites Web des pays participants et l'analyse d'un sondage administré par le Secrétariat. Cette évaluation donnera lieu à des fiches de performance annuelle. Le Secrétariat convoquera et animera les réunions du Comité directeur et du Comité scientifique du RIE-Afrique et participera à leurs délibérations. Les fonctions du Secrétariat seront assurées par le PNUE/DEWA, assisté du GRID-Arendal.

Si le Secrétariat est appelé à tenir un rôle prépondérant durant les premières phases de la mise en œuvre du réseau, la responsabilité de la plupart des activités devrait ultérieurement être transférée à la CMAE. Il est prévu qu'au fil du temps, le RIE-Afrique devienne un programme de la CMAE et que le Secrétariat (tel qu'il est constitué) soit progressivement amené à n'assurer qu'un rôle de soutien. Au cours des cinq prochaines années de fonctionnement, le RIE-Afrique, le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique et la CMAE s'entendront sur la mise au point d'un plan de transition vers cette nouvelle structure de gouvernance.

Comité directeur du RIE-Afrique

Le Comité directeur du RIE-Afrique sera soutenu par le Secrétariat et aura pour principale responsabilité de guider l'évolution du réseau. Cette instance sera constituée de représentants clés d'instituts technologiques nationaux de gestion de l'environnement. L'existence d'institutions de ce type est une condition préalable pour faire partie du réseau.

⁷ Les critères de sélection des sept Centres thématiques africains sont exposés plus loin.

Le Comité directeur du RIE-Afrique sera constitué (dans sa phase initiale) de représentants des structures suivantes :

- un représentant du Secrétariat de la CMAE;
- un représentant de chacun des six groupements économiques sous-régionaux de l'Afrique pour le PNUE (Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, centrale, australe et de l'océan Indien), qui siègera au Comité directeur pour une période de deux ans. Les représentants sous-régionaux sont élus par les PCN du groupement sousrégional et siègent à tour de rôle;
- le Secrétariat ;
- un représentant de la Division de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de l'Union africaine;
- un représentant de chacune des communautés économiques sous-régionales suivantes : l'Union du Maghreb arabe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté de l'Afrique orientale, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Commission de l'Océan Indien et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Comité scientifique du RIE-Afrique

Le Comité scientifique aura la responsabilité de veiller à ce que les activités du réseau s'appuient sur des méthodes scientifiques éprouvées. Il sera assisté par le Secrétariat.

Le Comité scientifique sera constitué de représentants des structures suivantes :

- le Secrétariat du RIE-Afrique ;
- un représentant de chacun des sept CTA;
- un représentant de l'Académie africaine des sciences (observateur) ;
- un représentant de SIE-Afrique (observateur) ;
- un représentant de l'Association africaine pour la télédétection de l'environnement (observateur).

Le Comité scientifique s'assurera que ses produits s'appuient sur des bases scientifiques probantes, soutiendra le processus d'évaluation par les pairs, supervisera le développement de nouveaux produits et services et fournira des avis sur les sources de données.

De plus, il aidera les pays à effectuer leurs évaluations environnementales, soit par l'entremise des points de contact nationaux, soit directement avec les institutions qui constituent le réseau national d'information sur l'environnement.

Instances consultatives

Les centres de collaboration (CC) créés sous l'ancien RAIE se joindront au Secrétariat, au Comité directeur et au Comité scientifique pour assurer le soutien consultatif du réseau.

Centres thématiques africains (CTA)

Sept Centres thématiques sont proposés. Chaque centre doit démontrer une expertise avérée dans une thématique environnementale spécifique correspondant à un domaine couvert par les évaluations environnementales du PNUE. Les sept thématiques proposées sont les suivantes :

- 1. l'atmosphère (incluant la qualité de l'air, les changements climatiques, la variabilité, l'atténuation et l'adaptation);
- 2. la terre (incluant l'utilisation/la modification des sols, la dégradation des sols et la désertification);
- 3. l'eau douce;
- 4. la biodiversité (incluant la biodiversité des forêts) ;
- 5. les produits chimiques et les déchets ;
- 6. les ressources marines et côtières;
- 7. la gouvernance environnementale (incluant les processus de prévisions et de perspectives [scénarios], l'analyse des politiques, la législation et les accords institutionnels).

Qualités des CTA

Le choix d'un CTA doit reposer en premier lieu sur son expertise et son expérience poussées dans le domaine spécifique dont la direction lui est confiée. Deuxièmement, le centre doit avoir une portée régionale étendue et une mission approuvée par l'ensemble des pays de la région. Troisièmement, il doit détenir un certain niveau de responsabilité dans la coordination du réseau panafricain et/ou mondial chargé de traiter les questions liées à cette thématique, ou faire partie du réseau en question. Ces critères permettent de s'assurer que le centre est reconnu pour ses qualités de

chef de file de son domaine dans l'ensemble de la région et qu'il saura mettre à profit l'expertise de ces réseaux et des centres sous-régionaux à vocation similaire. Enfin, le centre doit assurer des programmes et des activités à caractère permanent dans son domaine.

Le processus de sélection des CTA couvre les démarches suivantes :

- 1. la tenue de consultations auprès des bureaux concernés de la Commission de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales ;
- 2. la tenue de consultations internes au sein du PNUE;
- 3. l'établissement d'une liste de sélection préliminaire à soumettre à l'examen des pays ;
- 4. l'obtention du consentement des CTA proposés ;
- 5. l'approbation et la validation de la décision par les pays.

Rôles et responsabilités des CTA

Chaque CTA constituera un centre de référence scientifique qui contribuera à la réalisation des buts et objectifs du RIE-Afrique. Il soutiendra les activités, les produits et les services du RIE-Afrique en rapport avec son expertise spécifique, notamment les publications sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO) et l'Avenir de l'environnement mondial (GEO). Les CTA auront également pour mission d'assister les pays membres dans la gestion de leur système national d'information sur l'environnement. Ce soutien leur sera apporté soit par l'intermédiaire des PCN, soit par les institutions qui constituent leur réseau national respectif d'information sur l'environnement (RIE).

Chaque CTA devra s'acquitter des tâches suivantes :

- siéger au Comité scientifique ;
- soutenir la production de l'AEO, du GEO et d'autres produits du RIE-Afrique. Dans ce cadre, il participera également à la rédaction des versions préliminaires de ces documents ou à leur révision au titre de l'examen par les pairs ;
- aider les PCN et les réseaux nationaux à établir les rapports qui leur incombent lorsque ces obligations relèvent de son domaine d'expertise ;
- créer des capacités dans des secteurs liés à son expertise ;
- participer à l'organisation des réunions ;
- favoriser la coopération entre le RIE-Afrique et ses réseaux thématiques ;
- partager sa plateforme d'échange et de diffusion de l'information ;
- mettre en œuvre des activités, des projets et des programmes communs avec le RIE-Afrique ;
- assurer toute autre activité associée au fonctionnement du réseau et convenue d'un commun accord.

Points de contact nationaux (PCN)

Il est prévu que le PCN représentera une institution, mais qu'il sera d'abord et avant tout un expert technique qui assume le rôle de représentant national. Le PCN aura pour principale responsabilité d'assurer la coordination des activités du réseau national dans les pays qui en sont équipés ou de créer ce réseau dans ceux qui n'en sont pas pourvus. Le PCN devra également assurer l'échange régulier des informations avec le RIE-Afrique. Il assurera la liaison entre le RIE-Afrique et le réseau national et jouera un rôle crucial dans la réussite du RIE-Afrique. La sélection des PCN, autant que le soutien qui leur sera apporté grâce au réseau renforcé, particulièrement pendant les phases initiales, seront donc des facteurs déterminants de leur performance. Les PCN seront initiés à l'utilisation des outils d'assistance employés dans le nouveau réseau ainsi qu'aux produits créés par le RIE-Afrique et devront transmettre ces éléments à leurs réseaux nationaux. Le leadership et la compétence des PCN seront essentiels à la réussite du réseau régional.

Des mesures seront prises pour assurer la tenue régulière de réunions des PCN au niveau sous-régional et régional. Il est également recommandé que les PCN adoptent un système de mentorat par les pairs. À titre d'exemple, les PCN issus de réseaux totalement opérationnels encadreront les PCN de pays qui sont équipés de réseaux très récents ou n'en sont pas encore pourvus. Il est également suggéré que les PCN du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement ou ceux d'autres régions disposant de réseaux similaires assurent eux aussi des activités de mentorat.

Procédure de nomination des PCN

Le PCN sera nommé par le dirigeant de chaque institut technologique national de gestion de l'environnement. Le PCN doit d'abord et avant tout être un expert technique disposé à tenir le rôle de représentant national et l'institut qui le nomme doit s'assurer que le poste est pourvu en permanence.

Le PCN occupera cette fonction aussi longtemps que l'institut qui l'a nommé le jugera nécessaire. Le PCN détiendra de préférence un poste de responsabilité au sein de cet institut national. Si tel n'est pas le cas, il est essentiel que le PCN nommé bénéficie du soutien unanime des gestionnaires de l'institut.

Compétences

Le point de contact national devra de préférence posséder les compétences et les aptitudes suivantes :

- des compétences poussées en gestion et en coordination, indispensables pour assurer efficacement la gestion du réseau national et la coordination de divers types de tâches;
- de solides aptitudes dans les domaines de la communication et de la mise en réseau, qui favoriseront une communication de qualité entre les diverses institutions du réseau national ainsi qu'avec les organes directeurs du RIE-Afrique;
- · la maîtrise de l'anglais et/ou du français parlé et écrit. La maîtrise de toutes autres langues nationales officielles ;
- des compétences élémentaires en technologies de l'information, notamment la connaissance de logiciels de base tels que Microsoft Office et de tous autres types de logiciels requis pour assurer ses fonctions. La connaissance des systèmes de télédétection par satellite et des systèmes d'information géographique (SIG) constitue un atout;
- l'aptitude à superviser l'information éditée sur les sites Web des institutions nationales du secteur de l'environnement ;
- de l'expérience dans les domaines de l'évaluation environnementale et de l'établissement de rapports sur l'environnement (ou des perspectives d'acquérir une connaissance pratique de ces techniques).

De plus, il est souhaitable que le PCN bénéficie des types de soutien suivants :

- un budget et des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions, notamment l'accès à l'Internet et à des équipements informatiques, ainsi que le temps nécessaire pour se consacrer à des tâches spécifiques en rapport avec le RIE-Afrique, suivre des cours de formation et participer aux réunions avec les autres PCN;
- l'entente unanime des institutions du réseau national quant au rôle qui lui est imparti;
- l'accès à l'information sur l'environnement détenue au niveau national.

Tâches et activités du PCN

Le PCN est appelé à assurer des tâches, des activités et des responsabilités diverses. Ces fonctions varient considérablement d'un pays à l'autre suivant la répartition du travail et des responsabilités convenue entre le PCN et le RIE national et suivant les ressources mises à sa disposition.

La liste présentée ci-après définit certaines des principales responsabilités du PCN :

Tâches et activités liées au réseau national d'information sur l'environnement

- I. Coordonner la création, le développement et les opérations du RIE national :
 - a. identifier les institutions qui présentent le profil approprié pour la constitution du RIE national;
 - b. négocier des accords officiels avec les institutions sélectionnées ;
 - c. coordonner les réunions et les ateliers préparatoires à la création du RIE national.
- II. Coordonner les activités du RIE liées au but, aux objectifs, aux produits et aux résultats visés par le RIE-Afrique :
 - a. assumer la coordination d'ensemble des divers produits d'information créés dans le cadre du RIE-Afrique ;
 - b. effectuer des contrôles de la qualité des informations recueillies auprès de diverses institutions du réseau national avant leur publication dans les produits d'information du RIE-Afrique;
 - c. faciliter la production de nouveaux instruments d'information conçus par le RIE-Afrique et le RIE national;
 - d. soutenir et encourager l'utilisation au niveau national des outils produits par le RIE-Afrique, tels le Reportnet et le système d'information sur l'établissement de rapports relatifs à l'état de l'environnement pour l'Afrique (SERISA).

- III. Seconder les membres du RIE national :
 - a. informer le Secrétariat, le Comité directeur et les CTA du RIE-Afrique des besoins et préoccupations du RIE national :
 - b. faciliter l'accès à l'information;
 - c. échanger l'information environnementale disponible, y compris les produits d'information du RIE-Afrique, avec le RIE national ;
 - d. représenter le RIE national aux réunions et ateliers divers organisés par le RIE-Afrique, notamment :
 - i. les réunions du Comité directeur du RIE-Afrique où les PCN siègent à tour de rôle à titre de représentant de leur sous-région;
 - ii. les réunions et ateliers des PCN sous-régionaux ;
 - iii. toutes autres réunions ou à tous autres ateliers, le cas échéant.

Tâches et activités liées à la structure de gestion du RIE-Afrique

- I. Participer à des réunions et ateliers de diverse nature, notamment :
 - a. les réunions du Comité directeur du RIE-Afrique où les PCN siègent à tour de rôle à titre de représentant de leur sous-région ;
 - b. les réunions et ateliers des PCN sous-régionaux ;
 - c. toutes autres réunions ou tous autres ateliers, le cas échéant.
- II. Échanger toute l'information pertinente provenant de la structure de gestion du RIE-Afrique avec le RIE national.
- III. Soutenir et faciliter la communication entre les CTA et les institutions nationales.
- IV. Contribuer à l'amélioration des travaux du RIE-Afrique en remplissant une fiche de performance annuelle et en participant à tout autre processus d'évaluation requis.
- V. Participer à la formation entre pairs dispensée par d'autres PCN africains et/ou européens.

Réseaux nationaux d'information sur l'environnement (RIE)

Les réseaux nationaux doivent être composés de producteurs et d'utilisateurs de données et d'informations à caractère social, économique et environnemental. Ils seront constitués d'institutions et d'organismes nationaux qui produisent ou utilisent ces informations et doivent de préférence être coordonnés par l'institut technologique de gestion de l'environnement compétent, représenté par le PCN. Plusieurs pays d'Afrique sont déjà dotés de RIE établis et fonctionnels. Par contre, d'autres pays n'ont pas encore mis en place de réseaux organisés de ce type. La structure et la composition des réseaux nationaux, autant que les obligations qui s'y rattachent, varieront d'un pays à l'autre. Le RIE-Afrique travaillera avec les pays en vue d'échanger des pratiques exemplaires pour le développement, la gestion et les activités de leur réseau et de soutenir l'élaboration et la coordination de leurs produits par l'intermédiaire des PCN. L'une des options envisagées à cet égard serait d'abaisser le seuil des exigences pour les pays qui n'ont pas encore établi de rapports complets sur l'état de leur environnement en leur demandant de produire dans l'alternative des mises à jour périodiques sur la question sous forme de documents d'information moins détaillés tels que des profils environnementaux des pays (PEP) et des synthèses environnementales nationales (SEN).

Catégories de PCN et de RIE existants

Afrique du Nord	Catégorie		
6 pays	Naissant	Jeune	Bien établi
Algérie	•		
Égypte		•	
Libye		•	
Maroc		•	
Soudan		•	
Tunisie		•	

Afrique australe	Catégorie		
10 pays	Naissant	Jeune	Bien établi
Afrique du Sud			•
Angola	•		
Botswana		•	
Lesotho		•	
Malawi		•	
Mozambique	•		
Namibie		•	
Swaziland	•		
Zambie			•
Zimbabwe	•		

Afrique de l'Est	Catégorie		
10 pays	Naissant	Jeune	Bien établi
Burundi	•		
Djibouti	•		
Érythrée	•		
Éthiopie		•	
Kenya		•	
Ouganda			•
Rwanda		•	
Soudan du Sud	•		
Somalie	•		
Tanzanie		•	

Afrique de l'Ouest	Catégorie		
16 pays	Naissant	Jeune	Bien établi
Bénin	•		
Burkina Faso	•		
Cap-Vert	•		
Côte d'Ivoire	•		
Gambie		•	
Ghana			•
Guinée	•		
Guinée-Bissau	•		
Libéria	•		
Mali	•		
Mauritanie	•		
Niger	•		
Nigéria		•	
Sénégal			•
Sierra Leone	•		
Togo	•		

Afrique centrale	Catégorie		
8 pays	Naissant	Jeune	Bien établi
Cameroun		•	
Gabon	•		
Guinée équatoriale	•		
République centrafricaine	•		
République démocratique du Congo	•		
République du Congo (Brazzaville)	•		
Sao Tomé-et-Principe	•		
Tchad	•		

Océan Indien	Catégorie			Catégorie	
8 pays	Naissant	Jeune	Bien établi		
Madagascar	•				
Maurice		•			
Réunion	•				
Seychelles	•				

ANNEXE II: Matériel d'information du RIE-Afrique

Ainsi qu'il en était du RAIE, le but général du RIE-Afrique sera d'aider les pays africains à s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports nationaux sur l'environnement. La communication régulière de rapports fournira en retour les données qui permettront aux pays d'orienter leurs politiques nationales et d'assurer la gestion durable de leur environnement. Ces obligations couvrent notamment l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement et sur la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) auxquels les pays sont parties prenantes. Le RIE-Afrique continuera d'encourager la production et l'échange d'information environnementale et d'autres types d'informations connexes, d'une part dans le but de répondre aux besoins des pays et d'autre part, au titre du soutien aux initiatives régionales. Dans ce contexte, l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO), une publication phare de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), comptera parmi les produits de niveau régional qui seront soutenus par les activités du réseau. En outre, le renforcement des capacités permettra au réseau de soutenir la production de rapports sur l'état de l'environnement national (SOE), que de nombreux pays africains ne sont pas encore en mesure d'établir, faute de disposer des ressources matérielles et financières substantielles nécessaires à leur réalisation.

Afin de combler cette lacune, le RIE-Afrique encouragera la mise en place d'un nouvel ensemble de matériel d'information, de format différent mais d'utilité comparable, notamment des synthèses environnementales nationales (SEN) et des profils environnementaux des pays (PEP). Ces nouvelles publications auront la particularité d'être courtes, visuellement attrayantes, accessibles en ligne et structurées de manière à favoriser la prise en compte des considérations environnementales dans les processus nationaux de planification du développement.

De plus, le réseau contribuera à l'harmonisation de la base d'informations et des modes d'établissement de rapports relatifs aux AME nationaux. Ce processus sera généré à partir de la base de données AfricaReport!

Synthèses environnementales nationales (SEN)

La SEN se présentera sous la forme d'un court document de 20 à 25 pages au plus, qui sera concis, visuellement attrayant et publié en ligne. Elle comportera un ensemble d'indicateurs environnementaux de base représentés chacun par des graphiques spécifiquement conçus à cet effet. Elle doit être axée sur l'analyse des tendances et les liens entre l'environnement et le développement socioéconomique et s'appuyer sur un support informatique facile à consulter et actualiser. La SEN étant un instrument conçu pour soutenir la planification du développement national, elle constituera de ce fait une source de référence essentielle à l'appui des processus d'élaboration des analyses par pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Elle fournira de plus des données utiles aux processus bilatéraux et multilatéraux de planification du développement.

Profils environnementaux des pays (PEP)

Chaque PEP se présentera sous la forme d'un court document de 3 à 5 pages au plus, visuellement attrayant et publié en ligne. Ce produit a pour vocation de fournir un instantané de l'état de l'environnement de la nation africaine dont il est question, d'en présenter les caractéristiques particulières et d'exposer les priorités établies par le pays en matière d'environnement. Le PEP peut servir d'annexe au rapport sur l'état de l'environnement national, mais il est tout autant utilisable en tant que produit distinct. Le PEP doit présenter un aperçu concis de l'état actuel de l'environnement du pays, ainsi que des informations sur son emplacement et ses caractéristiques géographiques, ses tendances démographiques et son développement économique. Il répondra aux trois questions relatives au mode de gouvernance de l'environnement, aux pressions environnementales et aux perspectives nationales en matière d'environnement.

Ensemble d'indicateurs environnementaux de base

Un ensemble d'indicateurs environnementaux de base pour l'Afrique, accompagnés de fiches méthodologiques correspondantes, a déjà été établi dans une optique d'harmonisation des méthodes de collecte et de contrôle des données et d'établissement de rapports sur les tendances socioéconomiques et environnementales pour l'ensemble du continent. Le processus de mise au point de cet ensemble d'indicateurs environnementaux de base est le fruit d'une démarche collaborative entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Division de la statistique des Nations Unies, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA), la Banque africaine de développement, les Communautés économiques régionales et les gouvernements des États africains.

Le RIE-Afrique apportera aux pays africains le soutien technique qui leur permettra d'adapter et/ou de renforcer ces indicateurs environnementaux en fonction de leurs besoins locaux en matière de développement durable et d'intégrer les indicateurs et les données statistiques pertinents à leur contexte dans leurs systèmes statistiques nationaux.

L'ensemble d'indicateurs environnementaux de base adopté pour l'établissement de rapports nationaux sera recueilli et analysé dans le cadre d'un processus coordonné par les points de contact nationaux (PCN), puis compilé et distribué sous la forme d'une brochure et/ou de fiches d'informations sur les indicateurs environnementaux.

Rapports bisannuels sur les questions émergentes au niveau régional

Ces rapports, qui devront être établis tous les deux ans, fourniront une analyse détaillée des préoccupations que les pays africains considèrent comme des « questions environnementales émergentes », classées par ordre de priorité. La définition du terme « questions émergentes » aux fins de ces rapports devra correspondre à celle retenue dans le Processus de prospective du PNUE de 2012, à savoir : « des questions considérées par la communauté scientifique comme étant très importantes, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une attention adéquate de la part de la communauté politique ». Tout comme dans le Processus de prospective, le sens donné aux qualificatifs « très importante » et « adéquate » restera sujet à l'interprétation qu'en feront les participants à la rédaction des rapports. Néanmoins, les considérations ci-après, sur lesquelles le Processus de prospective du PNUE appuie son jugement, peuvent offrir une cadre de référence utile :

- 1. La question peut présenter une connotation « positive » ou « négative », mais elle **doit** être de nature environnementale ou liée à l'environnement.
- 2. Les États africains et les autres partenaires concernés par l'environnement de la région doivent considérer cette question comme prioritaire pendant un à trois ans.
- 3. La question doit avoir une vaste échelle spatiale, c'est-à-dire qu'elle doit toucher de nombreuses régions d'Afrique.
- 4. La question est considérée comme « émergente » en raison du caractère « inédit » qu'elle présente par rapport aux connaissances scientifiques actuelles, des proportions qu'elle prend en termes d'étendue ou de gravité de ses retombées, du surcroît de sensibilisation qu'elle suscite et/ou des approches novatrices envisagées pour la traiter.

L'élaboration des rapports bisannuels et la communication de leurs conclusions se feront en collaboration avec les Centres thématiques africains (CTA) et s'appuieront sur une approche interactive et propice à la réflexion. Ces conclusions devraient également éclairer le Processus de prospective global pour l'Afrique dirigé par le PNUE.

ANNEXE III: Outils et infrastructure de technologies de l'information

Site Web du RIE-Afrique

La gestion du site Web du RIE-Afrique relèvera de la responsabilité du Secrétariat qui assurera son développement, supervisera la création d'un contenu approprié et veillera à sa maintenance. Le site contiendra un éventail de matériel d'information environnementale à jour concernant la région et le réseau lui-même, notamment :

- un aperçu de l'historique et des travaux du RIE-Afrique;
- une base de données à jour de tous les points de contact nationaux (PCN) incluant leurs coordonnées et des liens vers leurs sites institutionnels ;
- une présentation des sept Centres thématiques africains (CTA) avec une courte description de leur expertise et de leurs activités en cours, ainsi que leurs coordonnées ;
- une base de données cartographique et graphique ;
- une base de données sur les profils environnementaux des pays (PEP) ;
- une base de données sur les synthèses environnementales nationales (SEN);
- AfricaReport!;
- une brochure et/ou des fiches d'informations sur les indicateurs environnementaux avec des illustrations graphiques claires et compréhensibles;
- les rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO) ;
- · des atlas environnementaux des régions, des sous-régions, des bassins géographiques et des pays ;
- d'autres produits d'évaluation environnementale thématique et intégrée au niveau régional et national ;
- des liens tenus à jour vers les sites Web des institutions à vocation environnementale de la région, les sources de données importantes, etc.

AfricaReport!

Le RIE-Afrique utilisera AfricaReport! comme base de données en ligne sur les rapports environnementaux. Celle-ci comprendra le système d'information sur l'établissement de rapports relatifs à l'état de l'environnement pour l'Afrique (SERISA) et la base de données sur les obligations en matière d'établissement de rapports pour l'Afrique (RODA).

Le SERISA constituera une base de données sur tous les rapports relatifs à l'état de l'environnement national (SOE) et tous les rapports AEO. Ces rapports pourront être consultés en ligne et téléchargés. Le SERISA offrira également des liens vers les sites Web des principaux organismes concernés par la production des rapports. Aux fins de la recherche, les rapports sur l'état de l'environnement seront classés par zone géographique et/ou par année de publication. La base de données hébergera les rapports nationaux et internationaux. Lorsqu'elle sera parfaitement au point, elle permettra également d'apporter des éléments d'information essentiels pour Le PNUE en direct (les discussions à ce sujet se poursuivent).

La RODA offrira aux pays africains l'aide requise pour s'acquitter de leurs obligations d'établissement de rapports dictées par les multiples accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dont ils sont signataires et constituera la plateforme d'accès à ces rapports. Le chargement des rapports dans la RODA relèvera de la responsabilité des RIE nationaux, mais le processus sera supervisé par les points de contact nationaux (PCN). Cette base de données fournira des informations sur les obligations spécifiques touchant à la production des rapports, telles que la description de leur contenu, l'instrument juridique auquel ils sont associés, la durée de la période couverte, les coordonnées des instances nationales responsables de leur élaboration, etc. Elle sera facilement interrogeable grâce à un mode de classification de l'information par pays et par domaine thématique et s'avérera d'une grande utilité pour les PCN, puisqu'ils y trouveront un aperçu de toutes les échéances de rapports environnementaux fixées pour leur pays aux termes de chaque AME dont il est signataire. Au début, l'obligation de rapport concernera en priorité les AME relevant du Fonds pour l'environnement mondial, soient la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Les fiches de performance annuelle du RIE-Afrique serviront à évaluer l'aptitude des pays africains à envoyer des rapports cohérents en temps voulu vers la base de données AfricaReport! Elles seront produites par le Secrétariat et les résultats de l'évaluation seront illustrés par des émoticônes. Cette méthode encouragera les PCN et leurs réseaux nationaux à optimiser leurs processus et procédures d'établissement de rapports environnementaux.

ANNEXE IV: Les étapes vers un cadre opérationnel

Le lancement du réseau renforcé débutera par quatre réunions préparatoires :

I. Réunion de démarrage avec les dirigeants des instituts technologiques nationaux de gestion de l'environnement

Cette réunion rassemblera les délégués d'au moins 22 pays sélectionnés représentatifs de différentes régions africaines⁸. Elle aura pour objet :

- d'approuver le RIE-Afrique ;
- de demander à chaque pays de sélectionner un point de contact national (PCN) et d'obtenir son engagement à cet effet ;
- de présenter et valider la liste des sept Centres thématiques africains (CTA) proposés ;
- de présenter et valider un programme d'activités pour les réseaux naissants, jeunes et bien établis ;
- de présenter le processus inhérent au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et de spécifier les rôles et responsabilités des acteurs nationaux;
- d'évaluer l'intérêt que représentent les produits proposés dans le cadre du réseau en termes de soutien au processus de développement des pays.

II. Réunion préparatoire du Comité scientifique

Cette réunion aura pour objet :

- de convenir du mandat intégré dans le protocole d'entente entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les CTA;
- de clarifier le rôle des CTA;
- d'engager le processus de formulation du protocole d'entente entre le RIE-Afrique et les CTA.

III. Réunion préparatoire avec les points de contact nationaux

Cette réunion rassemblera les PCN d'au moins 22 pays sélectionnés. Elle aura pour objet :

- d'approuver la proposition de représenter la région à tour de rôle au Comité directeur et d'élire les représentants sous-régionaux qui siègeront au Comité ;
- de présenter les produits qui seront soutenus par le RIE-Afrique et de s'entendre sur leur choix;
- de présenter AfricaReport! et ses sous-composants, soient le système d'information sur l'établissement de rapports relatifs à l'état de l'environnement pour l'Afrique (SERISA) et la base de données sur les obligations en matière d'établissement de rapports pour l'Afrique (RODA) et d'arrêter la marche à suivre pour amener les pays à utiliser ces systèmes;
- de clarifier le rôle des PCN;
- de définir le cadre et le processus de mise en place des structures de niveau national;
- de définir les activités et les produits qui seront pris en charge au niveau national.

IV. Réunion préparatoire du Comité directeur du RIE-Afrique

Cette réunion aura pour objet :

- de présenter, d'approuver et de valider les rôles et responsabilités du Comité directeur;
- d'examiner les activités et les produits proposés dans le cadre du RIE-Afrique ;
- d'examiner et de valider la stratégie de mobilisation des ressources ;
- de convenir de la fréquence des réunions du Comité directeur ;
- de discuter de toute autre question soulevée.

⁸ Les 22 pays seront classés en trois catégories de réseaux, nommément les réseaux naissants, jeunes et bien établis.

GRID-Arendal Teaterplassen 3, N-4836 Arendal, Norvège Tél.:+47 764 4555 Fax:+47 370 3505 E-mail: grid@grida.no Web:www.grida.no

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA)
P.O. Box 30552 - 00100 Nairobi, Kenya
Tél.: +254 20 623 562
Fax: +254 20 623 944
E-mail: Africa.Coordinator@unep.org
Web: www.unep.org



